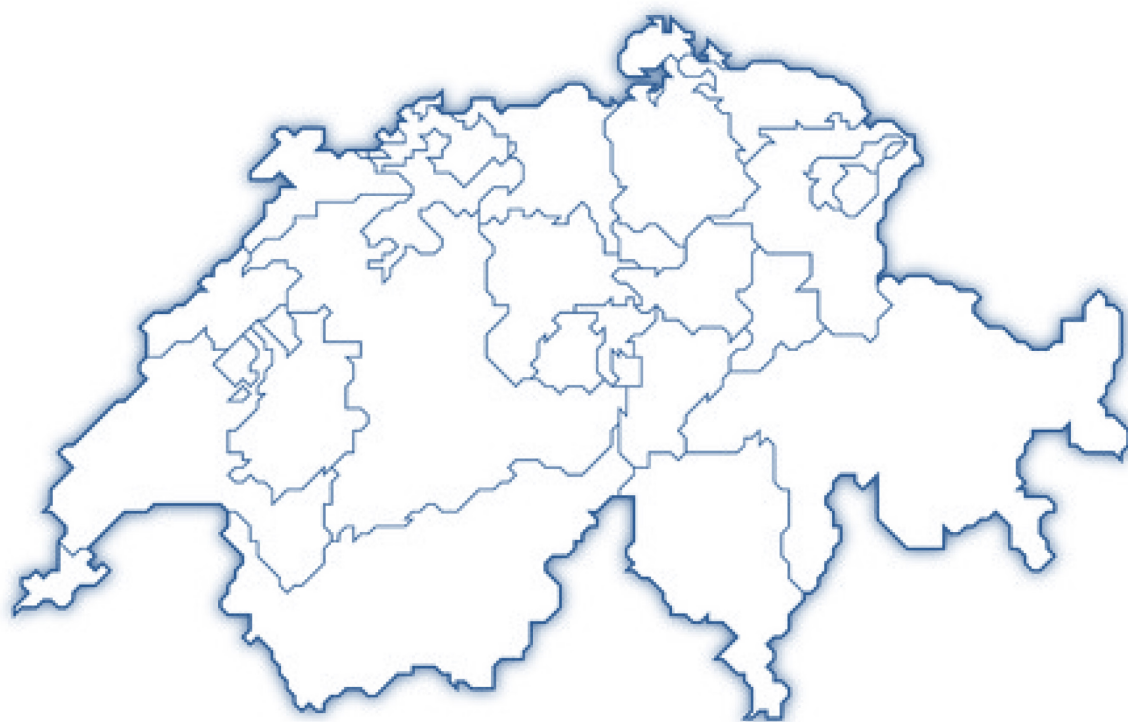


Notice méthodologique

Commerce extérieur ventilé par canton

Méthode 2020



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des finances DFF
Administration fédérale des douanes AFD

Commerce extérieur suisse ventilé par canton

Impressum

Éditeur :
Administration fédérale des douanes AFD
Division Analyse des risques et statistique
Section Statistique
Monbijoustrasse 40
3003 Berne

stat@ezv.admin.ch
www.commerce-exterieur.admin.ch

Mai 2020

Contenu

1	Introduction	3
2	Numéro d'identification des entreprises	3
	Définition	3
	Application	4
	Qualité	4
3	Méthode	5
	Attribution du canton	5
	Coefficient de pondération	5
	Données du commerce extérieur ventilées par canton	6
4	Présentation des données	7
	Annexe	8

Glossaire

Grandes régions

L'Office fédéral de la statistique (OFS) a créé sept grandes régions correspondant aux régions NUTS2¹ selon la définition de l'Office statistique de l'Union européenne (Eurostat). Ces grandes régions sont composées d'un ou plusieurs cantons et permettent des analyses statistiques comparatives au niveau régional et international.

Nomenclature CPA

La classification statistique des produits associée aux activités (CPA) est la nomenclature des produits (biens et services) en vigueur au niveau de l'Union européenne. La CPA est composée de six niveaux, le code alphabétique étant le niveau le plus agrégé et comprenant 21 sections.

¹ [Nomenclature des unités territoriales statistiques](#)

1 Introduction

Jusqu'aux données 2019, les statistiques cantonales étaient produites selon le numéro postal (NPA) transmis par l'entreprise dans la déclaration en douane. Sur la base du NPA de l'expéditeur et du destinataire, les exportations et importations étaient ensuite ventilées par canton. Cette méthode a requis de nombreuses corrections a posteriori des NPA et de grandes fluctuations pour certains cantons ont pu être observées. Afin de produire des données plus fiables, une nouvelle méthode a été développée, recoupant les données des déclarations en douane avec les données du registre des entreprises et des établissements (REE) grâce au numéro d'identification des entreprises (IDE).

Qu'est-ce que le numéro d'identification des entreprises ? Comment est-il utilisé pour appairer les données ? Et comment peut-on produire une statistique du commerce extérieur par canton sur cette base ? Ces questions sont traitées dans les chapitres suivants.

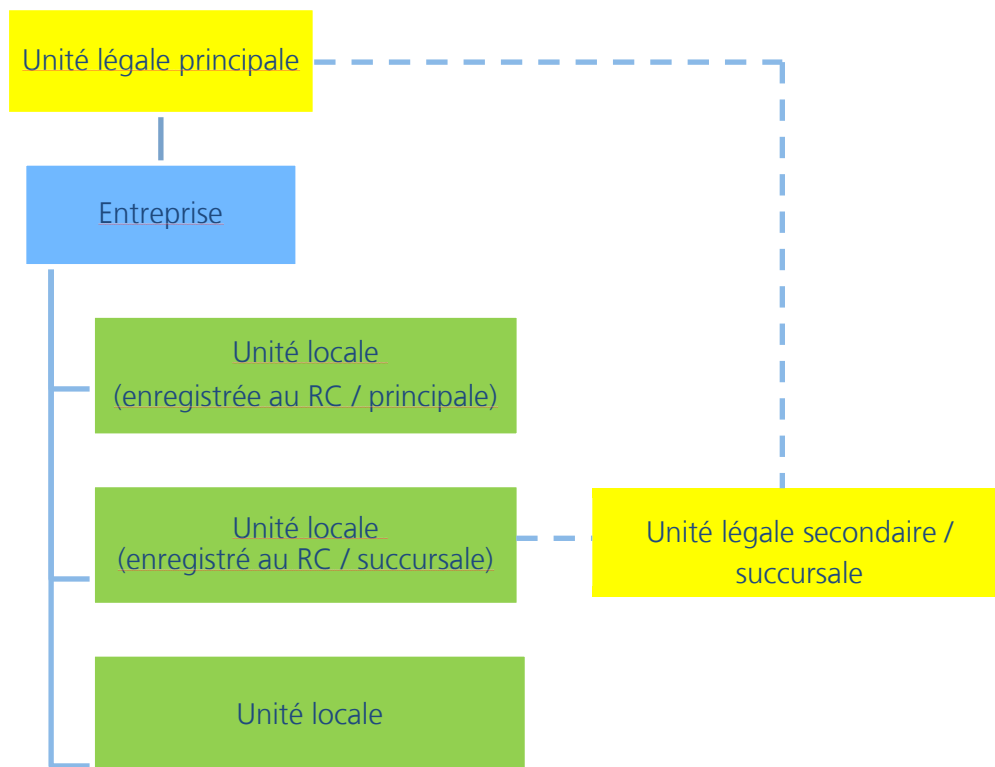
2 Numéro d'identification des entreprises

Définition

Selon l'Office fédéral de la statistique, le Registre des entreprises et des établissements ([REE](#)) comprend toutes les entreprises et tous les établissements de droit privé et public établis et générant une activité économique sur le territoire suisse. Le REE recoupe des données de différentes sources et permet ainsi de collecter des informations détaillées sur les entreprises et les établissements, comme par exemple l'adresse et le nombre d'emplois.

Le REE est construit sur un modèle de données développé par l'OFS selon les recommandations d'EUROSTAT (voir figure 1). Chaque entreprise, enregistrée au registre du commerce, reçoit un numéro unique d'identification des entreprises (IDE) à neuf chiffres et est appelée « unité légale ». Chaque unité légale principale exploite une entreprise. Celle-ci exerce son activité dans différentes unités locales (ou établissements). Une unité légale principale peut donc comprendre plusieurs établissements sis dans des cantons différents. Une unité légale succursale correspond à une unité locale enregistrée au registre du commerce.

Figure 1 : Modèle de données du REE



Source : OFS

Application

L'Office fédéral de la statistique (OFS) utilise l'IDE pour la production de différentes statistiques sur les entreprises. Outre l'OFS, EUROSTAT exige un numéro d'entreprises pour la production de statistiques sur le commerce extérieur par caractéristique d'entreprises. L'IDE constitue donc une base pertinente pour la production d'une statistique cantonale du commerce extérieur.

Qualité

Les données fournies par chaque entreprise dans la déclaration en douane contiennent le numéro d'identification de l'entreprise. Grâce à ce numéro, il est possible de recouper des données provenant du registre des entreprises et des établissements avec les données douanières.

L'Office fédéral de la statistique procède régulièrement au contrôle de la plausibilité de l'IDE mentionné dans les déclarations en douane. En outre, des contrôles de plausibilité supplémentaires sont effectués au sein de l'Administration fédérale des douanes. La qualité de l'IDE est ainsi garantie.

3 Méthode

Attribution du canton

Avec l'ancienne méthode, le canton était attribué en fonction de l'adresse de l'expéditeur, respectivement du premier destinataire, qui pouvait être une adresse d'entrepôt ou d'un intermédiaire. Avec la nouvelle méthode, le canton est attribué en fonction de l'adresse de l'exportateur, respectivement de l'importateur, détenteur de la marchandise échangée.

	Ancienne attribution	Nouvelle attribution
Exportations	Adresse de l'expéditeur	Adresse de l'exportateur (propriétaire de la marchandise)
Importations	Adresse du premier destinataire	Adresse de l'importateur (acquéreur de la marchandise)

Coefficient de pondération

Dans le REE, pour chaque IDE, il peut exister une ou plusieurs unités locales sises dans différents cantons. Le but est d'identifier les unités locales rattachées à un IDE et de leur attribuer un coefficient de pondération basé sur le nombre d'emplois (en équivalent plein-temps) par rapport au nombre d'emplois total de l'IDE. L'état de l'emploi dans le REE est considéré au 31 décembre de l'année sous analyse. L'adresse de chaque unité locale permet ensuite d'identifier le canton et de déterminer le coefficient de pondération par canton pour chaque IDE.

Cas simple : l'unité légale n'a qu'une seule unité locale AVEC emploi.

Si l'unité locale a de l'emploi, elle représente 100% des emplois de l'unité légale et constitue l'adresse déterminante pour l'attribution du canton.

Cas particulier : l'unité légale n'a qu'une seule unité locale SANS emploi.

Si l'unité locale n'a pas d'emploi, elle est considérée comme « fictive ». L'adresse déterminante pour l'attribution du canton est dans ce cas celle de l'unité légale.

Calcul du coefficient de pondération : Exemple

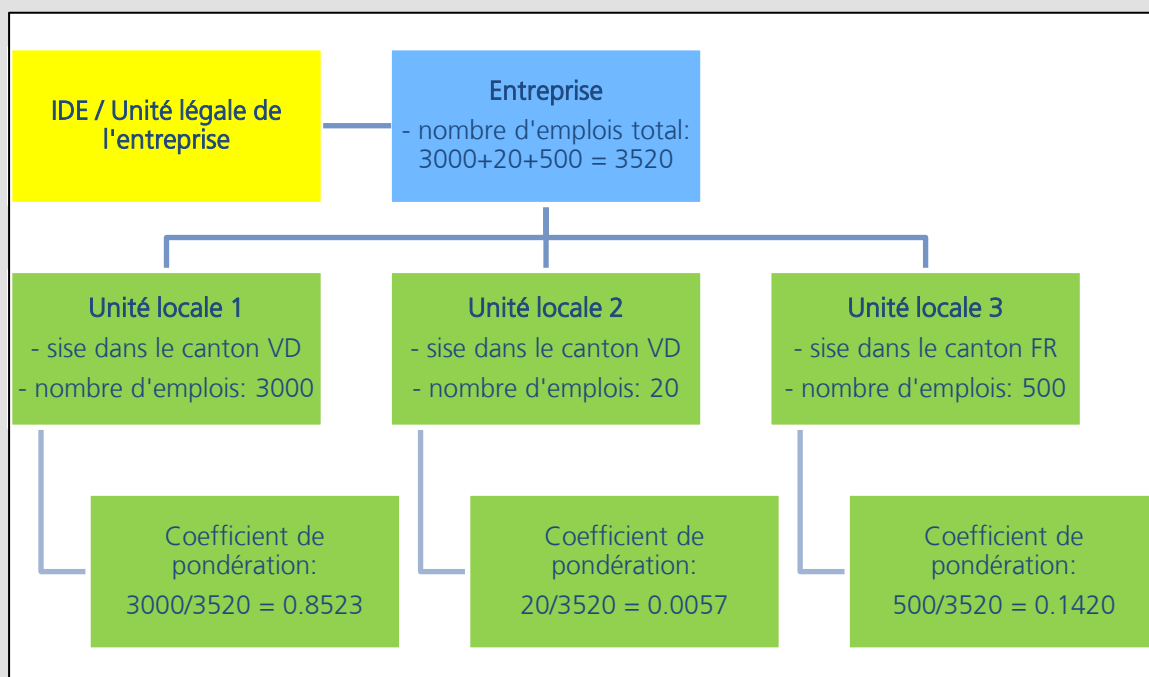
Prenons l'exemple d'une entreprise avec un IDE fictif (CHE111111111) auquel sont rattachées trois unités locales en 2018 : deux d'entre elles sises dans le canton de Vaud (VD) et une dans le canton de Fribourg (FR).

La première étape consiste à calculer un coefficient de pondération par le nombre d'emplois (en équivalent plein-temps) au 31.12.2018. La figure 1 détaille le calcul de ce coefficient pour chacune des unités locales.

La deuxième étape consiste à regrouper les coefficients de pondération calculés précédemment par canton afin d'obtenir un coefficient de pondération par l'emploi selon les cantons. L'IDE est donc subdivisé en deux cantons selon le nombre d'emplois, à savoir Vaud avec un coefficient de 0.8580 (0.8523+0.057) et Fribourg avec un coefficient de 0.1420 en 2018.

A noter que certains IDE n'ont qu'une unité locale (avec ou sans emploi). Dans ce cas, le coefficient de pondération est de 1.

Figure 2 : Exemple de calcul du coefficient de pondération par le nombre d'emplois



Données du commerce extérieur ventilées par canton

Les coefficients de pondération obtenus grâce aux données du REE sont ensuite appliqués aux chiffres du commerce extérieur grâce à l'IDE. L'IDE permet de recouper les données provenant du REE avec les données douanières.

Calcul de la valeur des exportations et importations par canton : suite de l'exemple

Admettons que les données douanières enregistrées pour l'IDE en question sont les suivantes :

Année	IDE	Importations (CHF)	Exportations (CHF)
2018	CHE111111111	3 250 000	46 760 000

Les coefficients de pondération par canton (c) calculés grâce aux données du REE vont être appliqués aux importations (IMP) et aux exportations (EXP) en 2018 grâce à la formule :

$$EXP_{i,t,k} = c_{i,t,k} \cdot EXP_{i,t}$$

$$IMP_{i,t,k} = c_{i,t,k} \cdot IMP_{i,t}$$

$$i = IDE, t = \text{année et } k = \text{canton}$$

Année	IDE	Canton	Coefficient de pondération	Importations par canton (CHF)	Exportations par canton (CHF)
2018	CHE111111111	VD	0.858	2 788 500	40 120 080
2018	CHE111111111	FR	0.142	461 500	6 639 920
2018	CHE111111111	TOTAL	1	3 250 000	46 760 000

La méthode est appliquée à chaque IDE. Les données des importations et des exportations sont ensuite agrégées par année et canton afin d'obtenir le total des importations et des exportations ventilé par année et canton grâce à la formule :

$$EXP_{t,k} = \sum_i EXP_{i,t,k}$$

$$IMP_{t,k} = \sum_i IMP_{i,t,k}$$

$$i = IDE, t = \text{année et } k = \text{canton}$$

4 Présentation des données

Les chiffres du commerce extérieur ventilés par canton sont publiés sous les formes suivantes :

- Des graphiques interactifs, ainsi qu'un tableau, donnent un aperçu de la répartition des exportations et des importations selon les grandes régions et les cantons pour le total conjoncturel et le total général, ainsi que par habitant à des fins de comparaison entre cantons.
- Un tableau par direction de trafic permet d'affiner les résultats par canton en les ventilant selon les groupes CPA à 2 chiffres (voir Annexes).
- A noter que les chiffres du commerce extérieur par canton ne sont pas disponibles dans Swiss-Impex mais peuvent être consultés sur la [page Internet du commerce extérieur](#).

Annexes

Tableau 1 : Composition des grandes régions

Code région	Grande région	Canton
1	Région lémanique	GE VD VS
2	Espace Mittelland	BE FR JU NE SO
3	Suisse du Nord-Ouest	AG BL BS
4	Zurich	ZH
5	Suisse orientale	AI AR GL GR SG SH TG
6	Suisse centrale	LU NW OW SZ UR ZG
7	Tessin	TI

Source : OFS, sur la base des régions NUTS2 définies par Eurostat.

Tableau 2 : Nomenclature CPA

CPA à 2 chiffres	TEXTE CPA
A	PRODUITS DE L'AGRICULTURE, DE LA SYLVICULTURE ET DE LA PÊCHE
01	Produits de l'agriculture et de la chasse et services annexes
02	Produits sylvicoles et services annexes
03	Produits de la pêche et de l'aquaculture; services de soutien à la pêche
B	PRODUITS DES INDUSTRIES EXTRACTIVES
05	Houille et lignite
06	Hydrocarbures
07	Minerais métalliques
08	Autres produits des industries extractives
09	Services de soutien aux industries extractives
C	PRODUITS MANUFACTURÉS
10	Produits des industries alimentaires
11	Boissons
12	Produits à base de tabac
13	Produits de l'industrie textile
14	Articles d'habillement
15	Cuir et articles en cuir
16	Bois, articles en bois et en liège, à l'exclusion des meubles; articles de vannerie et de sparterie
17	Papier et carton
18	Travaux d'impression et de reproduction d'enregistrements
19	Produits de la cokéfaction et du raffinage
20	Produits chimiques
21	Produits pharmaceutiques de base et préparations pharmaceutiques
22	Produits en caoutchouc et en plastique
23	Autres produits minéraux non métalliques
24	Produits métallurgiques
25	Produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements
26	Produits informatiques, électroniques et optiques
27	Équipements électriques
28	Machines et équipements n.c.a.
29	Véhicules automobiles, remorques et semi-remorques
30	Autres matériels de transport
31	Meubles
32	Autres produits manufacturés
33	Réparation et installation de machines et d'équipements
D	ÉLECTRICITÉ, GAZ, VAPEUR ET AIR CONDITIONNÉ
35	Électricité, gaz, vapeur et air conditionné
E	PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU; ASSAINISSEMENT, GESTION DES DÉCHETS ET DÉPOLLUTION
36	Eau naturelle; traitement et distribution d'eau
37	Collecte et traitement des eaux usées; boues d'épuration
38	Collecte, traitement et élimination des déchets; récupération de matériaux
39	Dépollution et autres services de gestion des déchets

Commerce extérieur suisse ventilé par canton

CPA à 2 chiffres	TEXTE CPA
F	CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX DE CONSTRUCTION
41	Bâtiments et travaux de construction de bâtiments
42	Ouvrages et travaux de construction relatifs au génie civil
43	Travaux de construction spécialisés
G	COMMERCE; RÉPARATION D'AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES
45	Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles
46	Commerce de gros, à l'exclusion des automobiles et des motocycles
47	Commerce de détail, à l'exclusion des automobiles et des motocycles
H	SERVICES DE TRANSPORT ET D'ENTREPOSAGE
49	Transports terrestres et transports par conduites
50	Transport par eau
51	Transports aériens
52	Entreposage et services auxiliaires des transports
53	Services de poste et de courrier
I	SERVICES D'HÉBERGEMENT ET DE RESTAURATION
55	Services d'hébergement
56	Services de restauration et de débits de boissons
J	SERVICES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION
58	Édition
59	Production de films cinématographiques, de vidéos et de programmes de télévision; enregistrement sonore et édition musicale
60	Programmation et diffusion
61	Services de télécommunications
62	Programmation, conseil et autres activités informatiques
63	Services d'information
K	SERVICES FINANCIERS ET ASSURANCES
64	Services financiers, hors assurances et caisses de retraite
65	Services d'assurance, de réassurance et de caisses de retraite, à l'exclusion de la sécurité sociale obligatoire
66	Services auxiliaires aux services financiers et aux assurances
L	SERVICES IMMOBILIERS
68	Services immobiliers
M	SERVICES PROFESSIONNELS, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES
69	Services juridiques et comptables
70	Services des sièges sociaux; services de conseil en gestion
71	Services d'architecture et d'ingénierie; services de contrôle et analyses techniques
72	Services de recherche et développement scientifique
73	Services de publicité et d'études de marché
74	Autres services spécialisés, scientifiques et techniques
75	Services vétérinaires
N	SERVICES ADMINISTRATIFS ET D'ASSISTANCE
77	Location et location-bail
78	Services liés à l'emploi
79	Services des agences de voyage, des voyagistes et autres services de réservation et services connexes
80	Services de sécurité et d'enquête
81	Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager
82	Services administratifs et autres services de soutien aux entreprises

Commerce extérieur suisse ventilé par canton

CPA à 2 chiffres	TEXTE CPA
O 84	SERVICES D'ADMINISTRATION PUBLIQUE ET DE DÉFENSE; SERVICES DE SÉCURITÉ SOCIALE OBLIGATOIRE Services d'administration publique et de défense; services de sécurité sociale obligatoire
P 85	SERVICES DE L'ENSEIGNEMENT Services de l'enseignement
Q 86 87 88	SERVICES DE SANTÉ HUMAINE ET D'ACTION SOCIALE Services de santé humaine Services d'hébergement médico-social et social Services d'action sociale sans hébergement
R 90 91 92 93	SERVICES ARTISTIQUES ET DU SPECTACLE ET SERVICES RÉCRÉATIFS Services créatifs, artistiques et du spectacle Services des bibliothèques, archives, musées et autres services culturels Jeux de hasard et d'argent Services sportifs, récréatifs et de loisirs
S 94 95 96	AUTRES SERVICES Services fournis par des organisations associatives Services de réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques Autres services personnels
T 97 98	SERVICES DES MÉNAGES EN TANT QU'EMPLOYEURS; BIENS ET SERVICES DIVERS PRODUITS PAR LES MÉNAGES POUR LEUR USAGE PROPRE Services des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique Biens et services divers produits par les ménages privés pour leur usage propre
U 99	SERVICES EXTRA-TERRITORIAUX Services extra-territoriaux

Source: Eurostat, Reference And Management Of Nomenclatures (RAMON), [CPA Version 2.1](#)